



Le 24 septembre 2026 Audience bilatérale Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire

communiqué national communiqué national communiqué national communiqué national

Le jeudi 24 septembre 2026, le SPS-CEA a été convié à une réunion bilatérale avec le Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire à Vendôme. Ci-après les sujets que le SPS-CEA a souhaité aborder lors de cette audience :

1. PAPRI Pact risque Agressions (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail):

Le SPS-CEA a reproché au DGAP de ne pas avoir autorisé la prise en compte et l'étude de nombreuses pistes de réflexions émanant des OS lors de la tenue des GT afin d'ouvrir toutes les portes pour traiter l'objectif poursuivi : la diminution des agressions.

D'ailleurs, le PAPRI Pact était à l'ordre du jour de la séance de la Formation Spécialisée du CSA DGAP quelques heures plutôt au matin de ce 24 septembre 2026. **Le SPS-CEA a émis un vote défavorable afin de faire réagir l'administration devant son attitude et ses intentions freinantes.**

Le SPS-CEA avait formulé deux propositions.

- **Abolir le travail Isolé** : La première vise donc à éviter qu'un agent se retrouve seul sur une courserie par un changement d'organisation de travail, **la mise en place d'un système de binôme, ilotage ou équipe mobile**. Le SPS-CEA a insisté et s'est justifié auprès du DGAP afin que cette proposition ne soit rejetée de facto sous prétexte d'effectifs insuffisants. Le SPS-CEA a demandé au DGAP que des tests soient mis en place sur des établissements sites pilotes.

Etonnamment, le DGAP s'est montré favorable à l'étude d'une expérimentation, dont les modalités et les établissements concernés restent à déterminer. Le sujet doit notamment être examiné au regard de la capacité des établissements et du nombre de personnes détenues.

- La deuxième proposition est la demande de la **création d'un fichier informatisé à accès limité "agressé/agresseur" permettant un meilleur suivi des situations**. Le SPS-CEA a expliqué qu'il était encore trop coutumier pour un agent de devoir faire face à son agresseur. Que cette situation n'est plus entendable. La création d'un logiciel ou d'un fichier "agressé/agresseur" émettant une alerte éviterait fortement que ces situations se reproduisent.

Le DGAP n'est pas opposé à l'idée. Néanmoins il s'interroge sur comment mettre en place une telle mesure. Cette proposition doit faire l'objet d'un examen, notamment au regard du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et la CNIL.

2. Transparence au sujet des examens Pro et Tableaux d'Avancement de brigadiers-chefs et Majors expertise :

Le SPS-CEA a alerté le Directeur Général concernant le manque de transparence au sujet des examens pro, plus particulièrement concernant l'élaboration des Tableaux d'Avancement pour l'accès au grade de Brigadier-chef expertise et Major expertise.

Le SPS-CEA a soulevé une certaine opacité dans les listes remontées, force est de constater que l'ancienneté ne semble pas être l'un des critères principaux. Ce qui ne peut être acceptable. Le SPS-CEA demande que les OS puissent être consultées à l'échelon régional lors de la composition des listes et avant transmission à la DGAP afin de prévenir aussi tout oubli d'agent pouvant prétendre y figurer.

Le DGAP doit étudier la possibilité d'organiser des rencontres bilatérales en DI avec les organisations syndicales, sur un modèle comparable à celui existant pour certaines instances nationales, notamment concernant les TA et les CAP.

3. Dossiers de reprises d'ancienneté :

Le SPS-CEA a interpellé le DGAP sur l'abandon complet de la gestion des dossiers de reprises d'ancienneté.

Le DGAP a exprimé son mea-culpa, il a expliqué qu'il a dû faire face à une pénurie en effectif au bureau RH4 de la DGAP chargé entre autres de la gestion de ces dossiers. Que des embauches ont été réalisées et que la situation devrait s'améliorer prochainement.

Le SPS-CEA a répondu que l'ancien DGAP avait promis l'emploi de contractuels, qu'il nous avait aussi tenu le même discours mais, que pour autant, peu de dossiers avaient avancés.

4. Rapport de l'Audit sur les ERIS :

Le SPS-CEA a demandé au DGAP si le rapport de l'audit au sujet des ERIS a été publié. Le DGAP indique qu'il devrait sortir très prochainement.

Le SPS-CEA a souligné que celui-ci était très attendu par les ERIS, et surtout concernant la spécialisation réclamée par ceux-ci.

Fin de la bilatérale entre le SPS-CEA et le Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire. Le SPS-CEA restera particulièrement attentif aux suites concrètes données à ces différents engagements et continuera de porter les attentes des personnels du CEA auprès de l'administration.

Le 28 septembre 2026